



ARCHIVE

Bulletin d'information

F. REIDE - 10, rue de Solférino
C.C.P. Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10
Tél. 783-21-38

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

A AFFICHER - A DISTRIBUER

UNE DÉCISION CAPITALE

Lors de la réunion de l'Intersyndicale Nationale, le 5 juillet 1967, notre Syndicat C.G.T. a proposé aux organisations C.F.D.T. et F.O. de Techniciens et d'Administratifs le dépôt, auprès de notre Administration et des Pouvoirs publics, de nos revendications sous la forme d'un nouveau statut de notre cadre, qui deviendrait un cadre de personnel permanent de l'Etat.

Ce nouveau statut, statut particulier de la Fonction publique, adapté aux conditions spécifiques dans lesquelles s'effectue la Recherche Scientifique, assurerait : sécurité de l'emploi, garanties sociales et retraites des personnels titulaires de l'Etat.

Notre proposition visait à amener une conclusion aux discussions en Intersyndicale, dont nous avons pris l'initiative le 6 septembre 1966, sur l'amélioration de la sécurité de l'emploi, l'amélioration des garanties sociales, des retraites, et sur la perspective de la transformation de notre cadre de contractuels en un cadre de personnel permanent de l'Etat.

Rappelons que c'est le X^e Congrès de notre Syndicat, en mars 1966, qui avait élaboré cette orientation radicalement nouvelle de nos revendications.

**

Il y a près de vingt ans maintenant, nos personnels, peu nombreux à l'époque, sans règles précises relatives aux rémunérations et aux carrières, ont lutté pour obtenir un statut.

Les luttes syndicales des quinze dernières années ont été essentiellement consacrées à l'amélioration des rémunérations et des règles d'avancement liées au statut de contractuels de droit public obtenu en 1952.

Sur ces deux points, des progrès énormes ont été acquis par rapport à 1952 (prime, commission d'avancement, « milliard », notamment), jusqu'aux derniers textes du 17 mars 1967.

Aujourd'hui, compte tenu des résultats acquis ces quinze dernières années, et bien que d'importantes revendications de salaire demeurent, d'autres problèmes sont venus se placer au premier rang

des préoccupations des personnels. C'est ce que traduisait notre X^e Congrès.

**

Si l'insuffisance des garanties sociales, notamment en cas de longue maladie, et l'insuffisance des retraites de contractuels sont toujours aussi criantes, comparées aux garanties et aux retraites des titulaires, le problème de la sécurité de l'emploi a pris rapidement un caractère alarmant.

Depuis plusieurs années, le nombre des techniciens ou administratifs du C.N.R.S. licenciés pour des raisons autres que disciplinaires, va en croissant. Ces derniers mois, cette tendance s'accroît encore.

Ces licenciements résultent des suppressions d'emploi, des changements de résidence des services, et des difficultés de reclassement à l'expiration d'un congé sans traitement.

Longtemps, les suppressions d'emploi ont atteint les « collaborateurs techniques » affectés à des chercheurs par les sections du Comité National. Elles étaient peu nombreuses et n'intervenaient surtout qu'à la mise à la retraite de professeurs. Elles n'en posaient pas moins des problèmes graves au personnel. Depuis peu, les sections du Comité National procèdent systématiquement à l'examen très sévère de l'opportunité de renouveler les postes de collaborateurs techniques affectés aux chercheurs. De ce fait, les problèmes posés au personnel prennent une toute autre dimension ! Plus encore, les « contractuels de laboratoire », affectés non pas à des chercheurs, mais aux laboratoires propres du C.N.R.S., sont menacés de suppression d'emploi lorsque le Directoire envisage la suppression ou la réduction d'activité de laboratoires. Des décisions en ce sens ont été récemment prises.

Même si des considérations scientifiques valables sont à l'origine des décisions des sections du Comité National ou du Directoire, il n'est pas admissible que ce soit le personnel technique et administratif qui soit sacrifié en tout premier lieu !

Les changements de résidence, de services, les déplacements de laboratoires, interviennent de plus en plus fréquemment, la plupart du temps en relation avec la décentralisation. Là encore, des techniciens et des administratifs de plus en plus nombreux perdent leur emploi du fait de ces transformations.

Les difficultés de reclassement à la suite d'un congé sans traitement (congé pour élever un enfant par exemple), longtemps très faibles, ont permis cependant, dans le passé, de trouver des solutions satisfaisantes dans la plupart des cas. Du fait de l'insuffisance des créations de postes et de la situation difficile sur le marché du travail notamment, ces difficultés deviennent maintenant généralement insurmontables dans le cadre de notre statut et conduisent à des licenciements.

**

Devant cette situation, la réponse de la C.F.D.T. et de F.O. à notre proposition de juillet prenait une importance particulière.

Le 11 septembre, à la réunion de l'Intersyndicale Nationale, nos camarades de la C.F.D.T. et de F.O. apportaient l'accord de leurs organisations.

Comme par le passé, c'est donc dans l'unité que techniciens et administratifs du C.N.R.S. vont organiser et mener l'action pour l'objectif commun.

Comme par le passé, notre Syndicat C.G.T. préservera cette unité nécessaire au succès, apportera à l'action commune son dynamisme, sa volonté d'aboutir, ses propositions sérieusement et démocratiquement élaborées dans ses sections, ses conseils nationaux, ses congrès.

Maintenant que l'accord Intersyndical est réalisé, ne perdons pas une semaine, pas un jour, pour déposer notre revendication et pour entamer l'action qui nous permettra d'obtenir :

LA SECURITE DE L'EMPLOI,
DES GARANTIES SOCIALES,
DES RETRAITES DECENTES.

A. CHANCONIE.

A PROPOS DU 36^e CONGRÈS FÉDÉRAL DE LA C.G.T.

Nous estimons nécessaire d'insister sur l'importance de ces congrès de notre grande organisation. Ils permettent en effet à nos militants recouvrant l'ensemble des secteurs du monde du travail, en fonction de l'analyse de la situation passée et des objectifs à atteindre pour le bien-être des salariés, de définir les revendications générales des travailleurs dans lesquelles s'inséreront leurs revendications particulières.

Nous publions ci-dessous l'intervention de notre camarade A. Chanconie, secrétaire de notre Syndicat, faite au nom de notre organisation, au 36^e Congrès confédéral de la C.G.T. :

Le Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs du C.N.R.S. salue le 36^e Congrès confédéral.

Ces personnels du Centre National de la Recherche Scientifique groupent l'ensemble des professions nécessaires au fonctionnement des laboratoires, personnel de service, ouvriers, techniciens, ingénieurs de recherche, et administratifs.

Répartis sur tout le territoire, dans de grands Centres de recherches, dans des laboratoires isolés, dans les Facultés, dans les Observatoires, ces personnels sont affectés à tous les secteurs de la connaissance : biologie, physique, chimie, mathématiques, sociologie, économie, archéologie, botanique, géologie, etc., etc...

Dans ces conditions, le Syndicat C.G.T. a été en mesure d'apprécier globalement la nécessité de la Recherche Scientifique, son importance nationale, les insuffisances des moyens financiers qui lui sont consacrés, les orientations préférentielles d'une politique de classe pour la Recherche Scientifique, politique qui va délibérément à l'encontre d'un développement général et harmonieux de tous les secteurs de la connaissance dans l'intérêt de la population.

C'est le gouvernement de Front populaire qui a créé le premier Sous-Secrétariat à la Recherche Scientifique. C'est à la Libération que, par ordonnance, des structures démocratiques ont été élaborées pour le Comité National de la Recherche Scientifique, véritable « parlement » représentatif des scientifiques des pays, au sein du C.N.R.S.

Pour sa part, le Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs du C.N.R.S. a été le premier Syndicat de la Recherche Scientifique à poser clairement les problèmes de l'expansion de la Recherche Scientifique au service de la nation, en liaison avec la défense et l'amélioration de la situation des personnels.

Longtemps indifférent à la recherche, notamment à la recherche fondamentale, jugée « non rentable », le capitalisme français, ces dernières années, tout particulièrement, témoigne d'un intérêt de plus en plus vif pour la recherche, plus exactement pour certaines recherches.

C'est M. Chenevier, vice-président directeur général des Pétroles B.P., qui, dans une étude du Conseil National du Patronat Français, constate « la prodigieuse accélération dans le passage de la découverte scientifique de laboratoire à l'application industrielle ». Les quelques chiffres cités illustrent de façon saisissante :

— 102 ans entre la découverte du phénomène appliqué dans la photographie elle-même (découverte fonamen-

tales en 1727, application en 1829 par Nicéphore Niepce);

— 56 ans pour le téléphone (découverte fondamentale en 1820, application en 1876 par Graham Bell);

— 35 ans pour la radio (1867-1902);

— 14 ans pour la télévision (1922-1936) ou pour le radar (1926-1940);

— 6 ans pour la bombe à uranium (1939-1945);

— 4 ans pour le transistor (1948-1953).

Ceci explique l'intérêt maintenant manifesté par les grosses sociétés capitalistes. Le rapport Chenevier précise même : « Au niveau de l'entreprise, la recherche a, comme l'investissement, le caractère d'une assurance à long terme sur la vie. »

Par ailleurs, l'âpreté de la lutte entre monopoles, la perte de l'empire colonial, l'avance prise dans le domaine de la recherche par l'impérialisme américain font de la Recherche Scientifique une nécessité vitale pour le capitalisme français.

Il ne faudrait pas en conclure que les capitalistes qui, traditionnellement, répugnaient à investir dans une entreprise susceptible de n'être rentable qu'à long ou moyen terme, vont investir massivement des capitaux dans la recherche.

En réalité, il ne s'agit pas tant d'investir les capitaux privés que d'utiliser les deniers publics et la recherche publique à des fins privées.

C'est dans cette orientation que s'inscrit le V^e Plan.

Le rapport officiel du V^e Plan estime, pour l'ensemble des cinq années du Plan, que le total du financement public de la recherche s'élèvera à 40.800 millions de francs. Sur ces 40.800 millions de francs, environ 25.000 F vont aux recherches des armées et à celles des questions atomiques et spatiales, recherches génératrices de profits énormes, notamment pour les trusts de l'électronique et de l'aéronautique.

La Commission de la Recherche Scientifique du V^e Plan n'a été, en réalité, consultée que sur les recherches financées par l'Etat en dehors des domaines des armées et des questions atomiques et spatiales, soit sur moins du quart du total prévu pour le financement public. Cette petite partie du financement public, 10.000 M F, concerne les recherches scientifiques des Ministères de l'Éducation Nationale, de l'Agriculture, de la Construction, des Postes et Télécommunications, de la Santé publique, des Travaux publics.

D'ores et déjà, les deux premiers budgets du V^e Plan, 1966 et 1967, font apparaître un retard considérable sur la réalisation dans l'ensemble des secteurs de recherche civile, et les prévisions budgétaires pour 1968 aggravent encore ce retard.

Incapable de tenir les engagements du Plan pour la recherche civile, engagements très insuffisants et considérablement amputés par rapport aux estimations minima de la Commission Recherche du Plan, le pouvoir pèse, en outre, sur l'orientation scientifique des laboratoires de recherche civile.

Cela se fait par la mise en place de structures permettant de supplanter le Comité National du C.N.R.S. jugé trop démocratique. Ce furent la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique (D.G.R.S.T.), la Direction des Recherches et Moyens d'Essais (D.R.M.E.),

puis, récemment, la création de l'A.N.V. A.R. (Agence Nationale de Valorisation de la Recherche), de l'I.R.I.A. (Institut de Recherche d'Informatique et d'Automatique) et le C.N.E.X.O. (Centre National d'Exploitation des Océans).

Cela se fait également par l'introduction du financement de recherches au moyen de contrats, contrats ne finançant, évidemment, que des travaux jugés utiles par les industriels ou l'armée, et « rentables ».

Ainsi, tous les secteurs de la science n'ont pas la possibilité de se développer harmonieusement. L'effort tout particulier qui aurait dû être fait dans le domaine de la biologie, des sciences médicales et des sciences humaines n'est pas fait.

Ainsi, la priorité n'est pas accordée à la recherche fondamentale, mais à la recherche de développement dans un petit nombre de secteurs, par l'utilisation du potentiel scientifique de l'Université et des laboratoires publics pour la réalisation de contrats de recherche à court terme, dont les objectifs économiques ou militaires sont définis en dehors des scientifiques.

Les travailleurs recrutés sur contrats de recherche ne sont protégés par aucune convention collective et sont soumis à l'arbitraire le plus total. C'est d'ailleurs l'introduction de cet arbitraire qui a été présenté, parfois de façon cynique, au Colloque de Caen, en novembre 1966, comme un excellent moyen d'améliorer le « rendement » des travailleurs!

Sans attendre les précisions données à Caen par les hommes du pouvoir sur leurs intentions, le X^e Congrès du Syndicat C.G.T. a, en mars 1966, défini comme revendication prioritaire la *sécurité de l'emploi*.

Cette revendication, proposée aux autres organisations syndicales, devient la revendication commune, et toutes les batailles nécessaires pour son aboutissement seront engagées.

Notre organisation C.G.T. défend les travailleurs du C.N.R.S., analyse, au cours des luttes revendicatives, la politique scientifique du pouvoir, les conséquences désastreuses de cette politique guidée uniquement par le profit capitaliste. Notre organisation dénonce la mauvaise utilisation du progrès technique et scientifique. Mais elle doit également, parce qu'elle est une organisation C.G.T., envisager les moyens d'une autre politique scientifique indissolublement liée à une autre politique économique et sociale. Elle doit contribuer à l'alliance effective des forces démocratiques autour d'un programme commun de gouvernement.

Dans ce sens, notre Syndicat C.G.T. fait un certain nombre de propositions au sein du Comité d'Entente des Syndicats de la Recherche, groupant les organisations C.F.D.T., F.O., F.E.N., autonome, C.G.C. et C.G.T. du C.N.R.S., de l'I.N.R.A. (Institut National de la Recherche Agronomique) et de l'I.N.S.E.R.M. (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale).

— Nous demandons le transfert des prérogatives et des moyens de la Délégation Générale à la Recherche Scientifique au Comité National de la Recherche Scientifique, donc la suppression du Comité Consultatif nommé par le gouvernement.

(Suite p. 4)

LES MAUVAIS COUPS DE L'ÉTÉ !...

Les travailleurs du C.N.R.S. ont repris le chemin de leur laboratoire, les vacances sont terminées!... Les belles journées à la mer, à la montagne, etc., ont parfois été assombries par l'annonce dans la presse ou à la radio des intentions du gouvernement en matière sociale... Aujourd'hui, la confirmation est donnée aux travailleurs... la note est très salée!... Le gouvernement a largement mis à profit la période des congés pour «*figoler*» ses attaques contre les conditions de vie des travailleurs.

La hausse du coût de la vie, déjà sensible avant les vacances, s'est brusquement aggravée par les multiples augmentations décidées par le gouvernement : les transports (métro, autobus, S.N.C.F.), le gaz, l'électricité, l'essence. La nouvelle majoration des loyers qui accentuera les effets de la crise du logement, l'extension de la T.V.A. qui aura inévitablement une répercussion sur les produits de grande consommation, une rentrée des classes coûteuse et souvent difficile sont autant de préoccupations qui viennent s'ajouter aux difficultés existantes pour les familles et l'ensemble des travailleurs. La liste est longue des conséquences malfaisantes des ordonnances issues des pleins pouvoirs.

Quelques mesures apportent des améliorations (réclamées depuis longtemps), par exemple : celles prises en faveur des chômeurs. Mais comme elles ne représentent qu'une «*aide améliorée*», sans s'attaquer sérieusement aux causes, elles visent plus à «*organiser*» le chômage plutôt qu'à apporter aux travailleurs ce qu'ils sont en droit d'attendre d'une économie comme la nôtre : le plein emploi.

L'insécurité de l'emploi qui s'installe à l'échelon national avec les inévitables répercussions qu'elle entraîne pour le monde du travail (y compris les agents du C.N.R.S.) inquiète toutes les catégories de travailleurs.

Les objectifs civils du V^e Plan ont pris un retard considérable dans bien des domaines, en particulier dans celui de la Recherche Scientifique. Au C.N.R.S., ce retard est, pour les créations de postes, d'au moins 600 postes pour les chercheurs et 2.000 postes pour les techniciens et administratifs!... Mais, avec les 420.000 chômeurs officiellement recensés actuellement (+ 39 % par rapport à 1966), il est certain qu'un objectif sera atteint et même dépassé!... celui des 600.000 chômeurs prévus par le Plan en 1970!

L'essentiel des ordonnances a porté sur la «*réorganisation*» de la Sécurité Sociale. C'est aussi la seconde attaque, par le pouvoir gaulliste, à l'encontre de cette conquête essentielle des travailleurs : le droit à la santé pour la population.

Ce droit, égal pour tous, était contenu dans les textes définissant la Sécurité Sociale telle qu'elle avait été conçue par un dirigeant de la C.G.T. : Ambroise Croizat, ministre du Travail au lendemain de la Libération.

Il n'est pas étonnant de constater que les ordonnances ont reçu l'approbation du patronat français; elles s'inspirent en effet pour l'essentiel des projets du Conseil National du Patronat Français qui insistait pour «*alléger les charges sociales*».

Il fallait, pour réaliser le plus facilement possible cette attaque, discréditer l'organisation et le fonctionnement de la Sécurité Sociale; depuis des mois, le gouvernement a tenté de faire accréditer l'idée d'un «*déficit constant à éponger*», tandis qu'en réalité, comme l'ont dénoncé nos élus, ce gouvernement a puisé

allègrement de 4 milliards par an dans les caisses pour alimenter d'autres institutions et couvrir indûment des frais du Ministère du Travail par exemple...

Rappelons-nous du «*coup de la vignette auto*» créée pour subventionner le Fonds National pour l'Aide à la Vieillesse, dont les dépenses furent rapidement prises sur le budget de la Sécurité Sociale... tandis que les recettes étaient prélevées par l'Etat!...

Pour deux autres milliards manquants, il s'agit «*d'oubli*», de la part des patrons, à régler les prestations dues à la Sécurité Sociale!...

Les nouvelles mesures représentent donc une «*ponction de 3 milliards*» au détriment de 34 millions d'assurés sociaux.

La suppression des élections et la nomination d'un nombre égal d'employeurs et de salariés aux conseils d'administration sont les mesures les plus graves dans le processus de démantèlement.

Il fut un temps où l'on nous présentait l'élection du président de la République comme une grande faveur... mais les mêmes citoyens «*assurés sociaux*» ne sont pas jugés dignes d'élire ceux qui doivent administrer la Sécurité Sociale.

... D'autre part, la nouvelle parité permettra aux patrons, qui doivent tant d'argent à la Sécurité Sociale, de voir leur représentation considérablement renforcée au détriment de celle des travailleurs dans les conseils d'administration!... parions que ce ne sera pas pour mieux payer leur dette...

**

Quelles sont les principales conséquences des nouvelles ordonnances?

— AUGMENTATION DES COTISATIONS : 6 à 6,50 % pour l'ensemble des salariés, ce qui coûtera, par exemple, à un collègue 5 B 1^{er} échelon : 48 F de plus par an.

Pour les travailleurs dépassant le plafond de la Sécurité Sociale (actuellement 1.140 F mensuels), la note sera plus élevée puisque, au-dessus de ce chiffre, il faudra payer 1 % en plus sur les traitements perçus; à titre d'exemple, cela coûtera à un collègue 1 B 8^e échelon : 168 F de plus par an.

— ASSURANCE AUTO AUGMENTÉE : une cotisation maladie devant s'ajouter à la prime d'assurance.

— PRESTATIONS DIMINUÉES : Les honoraires de praticiens conventionnés étaient remboursés à 80 %, parfois à 100 %. Ce pourcentage sera de 70 % et parfois moins... «*Selon la situation de la Caisse nationale, la garantie du remboursement identique pour des soins identiques est supprimée* : «*la participation*

de l'assuré peut être réduite en fonction de l'âge ou de la situation de famille du bénéficiaire».

— ATTEINTES AU FONCTIONNEMENT DES MUTUELLES : Il est fait obligation à celles-ci, quelles que soient les cotisations et leur situation, de laisser au moins 5 % à la charge de l'assuré.

— NOMBREUSES AUTRES MESURES RESTRICTIVES qui touchent les vieux salariés, les pensionnés, les titulaires de rente incapacité, les cures thermales, suppression du tiers payant, les accidents de trajet, etc...

Les ordonnances touchent également les allocations familiales, par exemple : l'allocation de salaire unique est supprimée pour les jeunes ménages sans enfants.

A juger par l'ampleur et la gravité de l'atteinte au niveau de vie des masses laborieuses, on peut dire que le gouvernement a mis les bouchées doubles pendant les deux mois écoulés pour accélérer la mise en place de sa politique antisociale.

Cette précipitation du pouvoir pour implanter cette réforme dans une période peu favorable aux travailleurs pour l'organisation de la riposte ne lui assure pas l'impunité... l'action doit être tenace, vaste et profonde, à la mesure de l'attaque : organiser la riposte des millions de personnes concernées.

La C.G.T. et la C.F.D.T. ont en commun appelé à l'action; elles estiment «*que toutes les forces opposées à la régression sociale se doivent d'organiser des actions de vaste envergure à la mesure des nécessités, pour l'abrogation des ordonnances concernant la Sécurité Sociale, et la mise en pratique d'une politique nationale de la santé, dans laquelle l'Etat assumera toutes ses responsabilités. Les deux Confédérations expriment pour leur part leur volonté de mobiliser l'ensemble des travailleurs et leurs organisations syndicales, et souhaitent que le syndicalisme tout entier s'associe à cette action.*»

Cet appel sera certainement entendu, ainsi que celui de la Commission administrative de la C.G.T. qui demande à tous ses adhérents de «*prendre toutes les initiatives utiles pour contraindre le pouvoir à reculer dans son entreprise de liquidation de la Sécurité Sociale*».

Réunissons-nous dans les laboratoires, les Instituts de Recherche, dans les Facultés pour discuter ensemble, chercheurs, techniciens et administratifs, enseignants, des meilleurs moyens à mettre en œuvre pour rassembler tous les personnels de la Recherche et de l'Université. Ainsi, aux côtés de tous les autres travailleurs, nous travaillerons à la réalisation d'un front syndical commun pour imposer (comme en 1959) l'abrogation des ordonnances rétrogrades.

Guy DUPRE.

VIETNAM

La Conférence mondiale pour la paix au Vietnam s'est tenue à Stockholm du 6 au 9 juillet 1967. Des travaux de cette conférence nous publions ci-dessous l'Appel qui n'a rien perdu de sa valeur. Si en effet la situation évolue, c'est dans le sens de la poursuite de l'escalade et l'intensification des attaques des U.S.A. L'extermination du peuple vietnamien semble en être l'objectif.

Nous devons soutenir par tous les moyens ce peuple courageux et préparer la grande journée d'action du 21 octobre 1967. Nous aiderons également ainsi les

citoyens américains qui luttent de leur côté pour la paix au Vietnam et préparent pour ce même jour une grande manifestation à Washington.

L'APPEL
DE LA CONFERENCE DE STOCKHOLM

L'escalade américaine au Vietnam, qui prend le caractère d'un véritable génocide, crée, pour chaque homme, une obligation de conscience. Mettre fin à cette agression, dans le respect de l'indépen-

(Suite p. 4)

dance et de la liberté du peuple vietnamien, est devenu une exigence universelle.

Un règlement ne peut être recherché que sur les bases suivantes :

— Arrêt inconditionnel et définitif des bombardements et de tout autre acte de guerre contre la République Démocratique du Vietnam;

— Une solution véritable et durable ne peut être obtenue au Sud que par la cessation de l'agression américaine, le retrait définitif, inconditionnel et complet des forces armées des Etats-Unis et de leurs alliés, ainsi que de leurs équipements, et par le démantèlement des bases;

— Il appartient au peuple du Sud-Vietnam de régler lui-même ses propres affaires sans aucune ingérence étrangère, sur la base de l'indépendance, de la démocratie, de la paix et de la neutralité, c'est-à-dire selon les principes simples des Accords de Genève, et conformément au programme du F.N.L., qui représente les aspirations fondamentales du peuple vietnamien;

— Soutenir la cause du peuple vietnamien, c'est défendre le droit de tous les peuples à l'indépendance et à la paix. C'est pourquoi nous, hommes et femmes de toutes origines, de toutes opinions et croyances, nous nous engageons à unir et à intensifier nos efforts dans chaque pays et sur le plan international, en vue d'actions de plus en plus nombreuses et de plus en plus puissantes contre la guerre d'agression menée par les Etats-Unis, l'indépendance et la liberté du peuple du Vietnam, pour la paix du monde, pour l'avenir de l'humanité.

CRÉATION D'EMPLOIS AU C. N. R. S. DU PROJET DE BUDGET 1968

Le projet de loi de finances pour 1968 (« Bleus du budget ») vient de paraître. Au moment où ce journal est mis à l'impression, une analyse des crédits (fonctionnement, paiement, autorisations de programme) n'a pu être faite. Voici, concernant les créations de postes pour le C.N.R.S., quelques chiffres :

— Chercheurs : 450 emplois créés (400 en 1967), dont : 20 directeurs de recherche, 55 maîtres de recherche, 200 chargés, 175 attachés.

— Techniciens et administratifs : 631 emplois créés (contre 710 en 1967), dont : 1A : 15 - 2A : 55 - 1B : 140 - 1B bis : 23 - 2B : 100 - 3B : 100 - 4B : 37 - 5B : 50 - 6B : 23 - 7B : 15 - 2 D : 4 - 3D : 18 - 4D : 24 - 5D : 2 - 6D : 25.

A ces 631 emplois semblent s'ajouter : 31 emplois pour la mise en place de l'Institut National d'Astronomie et de Géophysique (1A : 2 - 2A : 5 - 1B : 2 - 1B bis : 1 - 4B : 1 - 5B : 2 - 9B : 2 - 1D : 1 - 2D : 10 - 3D : 5) et 32 emplois pour la mise en place de l'Institut National de Physique nucléaire et de Physique des particules. (1B bis : 2 - 2B : 1 - 5B : 1 - 6B : 1 - 9B : 1 - 2D : 2 - 3D : 10 - 4D : 6 - 5D : 4 - 6D : 4).

A noter également la transformation d'emplois résultant de l'application du décret du 17 mars 1967 : 400 emplois supprimés (ouvriers d'Etat : 138 - 1B : 50 - 1C : 44 - 2C : 94 - 3C : 58 - 4C : 16). — 400 emplois créés (1B bis : 94 - 2B : 26 - 3B : 159 - 4B : 78 - 5B : 43).

— Nous demandons que le Comité National de la Recherche Scientifique, au sein du Ministère de l'Education Nationale, joue véritablement le rôle interministériel impliqué dans les textes législatifs relatifs au C.N.R.S.

— Nous contestons toute utilisation des fonds publics pour la recherche industrielle privée. Le développement de cette recherche ne devant être financé que par une taxe prélevée sur les profits capitalistes.

— Nous demandons un véritable développement de la recherche industrielle au sein d'entreprises nationalisées, car nous disons que le problème très important des liaisons recherche-industrie ne trouvera de solution correcte que dans le cadre de la nationalisation démocratique des industries-clés de l'économie : sidérurgie, industries du pétrole, de la chimie, de l'énergie atomique, de l'électronique, industries chimiques et pharmaceutique, industries aéronautiques, spatiales et automobiles, marine marchande.

Toutes ces propositions vont dans le sens d'une contribution à l'élaboration d'un véritable plan économique et social démocratiquement élaboré et contrôlé, avec la participation des organisations syndicales, plan où, nécessairement, la politique scientifique et son développement auront une place importante.

Comme nous l'avons fait au 35^e Congrès, il nous a paru nécessaire d'apporter la contribution de notre Syndicat National, qui représente la C.G.T. dans le secteur de la Recherche Scientifique. A ce titre, notre Syndicat a la charge de défendre les travailleurs de la recherche et, également, la charge de contribuer à la définition de l'action de tous les travailleurs de la C.G.T. pour la défense et le développement du secteur vital qu'est, pour la nation, pour le présent, et plus encore pour l'avenir, la Recherche Scientifique.

**

Chers camarades, nous allons, maintenant, aborder à cette tribune un second et dernier point : notre action pour la paix au Vietnam. Ce n'est pas que nous soyons pleinement satisfaits de notre activité dans ce domaine, car son insuffisance nous apparaît clairement, compte tenu, d'une part, du caractère atroce de l'intervention impérialiste des U.S.A. contre l'héroïque peuple vietnamien, et compte tenu, d'autre part, des dangers extrêmes pour la paix du monde que fait courir la prolongation du conflit et les progrès de l'« escalade ».

Représentant de la C.G.T. dans l'Université et la Recherche Scientifique, notre Syndicat s'est dès l'origine associé au S.E.N.Sup. (F.E.N.), au S.N.C.S. (F.E.N.) et à l'U.N.E.F. pour la constitution du Collectif Intersyndical d'Action pour la Paix au Vietnam.

Une des récentes initiatives de ce Collectif a été l'organisation, dans le cadre de la préparation aux Etats Généraux pour la Paix au Vietnam, des Etats Généraux de l'Université qui ont réuni, à Paris, à la Mutualité, chercheurs, universitaires et étudiants, à la suite d'une préparation active de notre Syndicat dans les établissements de recherche.

Une autre initiative a été la commande à A. Gatti d'une pièce sur le Vietnam. Cette pièce, « V comme Vietnam », inscrite au répertoire du Grenier de Toulouse, a été représentée dans cette ville durant le mois d'avril. Courant mai, le

Collectif a été l'employeur de la troupe du Grenier et a organisé la tournée théâtrale dans les villes de France : Marseille, Nice, Lyon, Clermont-Ferrand, Dijon, Besançon, Saint-Etienne, Strasbourg, Nancy, Reims, Lille, Rouen, Saint-Brieuc, Brest, Rennes, Nantes, Bordeaux, et enfin dans la région parisienne du 1^{er} au 10 juin.

Signalons encore que le Collectif Intersyndical organise une grande collecte pour offrir à Hanoï une bibliothèque scientifique dont l'importance et l'urgence après les destructions par l'aviation américaine est soulignée par la lettre que le président du Comité d'Etat pour la science et la technique de la R.D.V.A. vient d'adresser au Collectif.

Dans les sections du Syndicat, des initiatives diverses ont été prises : ventes de livres sur le Vietnam, expositions de photos, établissements de contacts entre universitaires français et américains. Souvent ces initiatives ont été caractérisées par un large accord intersyndical. Ainsi, à la Faculté des Sciences d'Orsay, à l'appel de tous les Syndicats de la F.E.N. autonome, et de la C.F.D.T. et de la C.G.T., sous la présidence d'un enseignant du S.G.E.N. (C.F.D.T.), un meeting s'est tenu avec un seul orateur : notre camarade Georges Seguy, revenant du Vietnam.

Comme toutes les organisations de la C.G.T., nous devons consacrer des efforts accrus, et cela sans délai, à l'action pour la paix au Vietnam.

Représentants de la C.G.T. dans l'Université et la Recherche Scientifique, nous ferons en sorte que monte l'action pour que s'arrête la guerre d'agression des Etats-Unis.

INFORMATIONS DIVERSES

LE SYNDICAT OUTRE-MER

Au mois de juillet 1967, après un échange de correspondance avec un groupe de collègues travaillant à l'O.R. S.T.O.M., en Guyane française, ceux-ci ont donné leur adhésion à notre Syndicat et ont formé une section syndicale. Nous leur apportons ici l'assurance de la solidarité de tous les travailleurs du C.N.R.S. et assimilés.

Bien qu'éloignés de quelque 7.000 kilomètres, les préoccupations de ces collègues sont très proches des nôtres. Leur situation est aussi souvent très en retard sur celle de leurs collègues de métropole... Ensemble nous agissons pour la satisfaction de leurs revendications.

LE SYNDICAT EN HONGRIE

Invitée par le Syndicat des Travailleurs de l'Etat de la République Populaire Hongroise, une délégation des syndicats de fonctionnaires C.G.T. s'est rendue dans ce pays.

Notre camarade Jean Chauffaille, membre du Bureau national, représentait notre Syndicat. Il a participé à de nombreuses discussions et réunions avec les fonctionnaires hongrois et a visité divers établissements, entre autres des laboratoires de recherche.

Adressez la correspondance 10, rue de Solférino. Venez nous voir, sauf samedis et dimanches, de 14 h. 30 à 18 heures. Nous pouvons vous envoyer le statut contre 3,70 F, et les textes officiels sur les retraites : IPACTE contre 5,50 F, IGRANTE contre 2,70 F.

PAGES DE DOCUMENTATION

Supplément au Bulletin mensuel du Syndicat C.G.T. des personnels techniques et administratifs du C.N.R.S.

(Conservez cette feuille, elle peut vous être utile)

N° 97 — SEPTEMBRE 1967

CLASSIFICATION DE DIPLOMES

La Commission de classification des titres et diplômes (prévée à l'article 6, alinéa 1, du décret 39-1405 du 9 décembre 1959) s'est tenue le 16 novembre 1966.

Nous publions ci-après la liste des diplômes nouvellement intégrés au C.N.R.S. :

Catégorie

Diplôme d'études approfondies	3 A
Maîtrise délivrée par les Facultés des Sciences (décret du 22 juin 1966)	3 A
Maîtrise délivrée par les Facultés des Lettres et Sciences Humaines (décret du 22 juin 1966)	3 A
Licence délivrée par les Facultés des Sciences (décret du 22 juin 1966)	1 B
Licence délivrée par les Facultés des Lettres et Sciences Humaines (décret du 22 juin 1966)	1 B
Diplôme universitaire d'études scientifiques (décret du 22 juin 1966)	2 B
Diplôme universitaire d'études littéraires (décret du 22 juin 1966)	2 B
Brevet de technicien supérieur de l'Institut de Génie Chimique de Toulouse	2 B
Diplôme des Sciences Sociales du Travail	2 B
Brevet des Sciences Sociales du Travail	3 B
Diplôme de laborantine, délivré par le Centre régional de Transfusion sanguine de Toulouse exclusivement	2 B
Diplôme d'aide laborantine délivré par le Centre Régional de Transfusion sanguine de Toulouse exclusivement	3 B
Brevet de technicien supérieur de laboratoire de recherches, spécialités biophysicien ou physico-métallographe délivré par l'Ecole Technique Supérieure du Laboratoire	3 B
Diplôme d'aide de laboratoire délivré par l'Ecole de Dijon	3 B
Diplôme de laborantine du Centre de réadaptation d'Evry	3 B
Attestation de fin d'études du Centre de réadaptation d'Evry	5 B
Diplôme délivré par l'Ecole Centrale des Techniciens de l'Electronique (cours supérieur)	3 B
Niveau B.T. ou B.T.S.	5 B
Certificat de scolarité délivré par l'Ecole Jules Richard ..	5 B
Certificat de fin d'études secondaires	5 B
Certificat de sténographie de l'Association Unitaire délivré avant la création du C.A.P. de sténo-dactylo	5 D

Par ailleurs, la Commission demande que soit réexaminés lors de la prochaine session les diplômes suivants :

- Diplômes délivrés par les Instituts Universitaires de Technologie,
- Brevet d'interpréteur de photographie aérienne délivré par la Faculté des Lettres de Rennes,
- Certificats de statistique appliquée à la médecine et à la biologie médicale de l'Institut de Statistique de l'Université de Paris.

Cette liste s'ajoute à celles du n° 6 d'avril 1958, du n° 44 de juin 1962, du n° 69 d'octobre 1964 et du n° 95 de mai 1967.

DU NOUVEAU POUR LES CONTREMAITRES AU C.N.R.S.

Un responsable à la « Commission retraite et sécurité d'emploi » des personnels techniques et administratifs du C.N.R.S. de la Section C.G.T. d'Orsay a eu connaissance de l'acceptation d'intégration à l'I.P.A.C.T.E. des contremaîtres du cadre des contractuels de physique nucléaire.

Notre Syndicat a donc, immédiatement, demandé à la présidente de l'Intersyndicale d'intervenir auprès du C.N.R.S. pour lui demander de rédiger une demande auprès de cet organisme, afin que les contremaîtres de notre cadre soient enfin affiliés à l'I.P.A.C.T.E.

La prochaine réunion du conseil d'administration de l'I.P.A.C.T.E. se tiendra le 4 octobre 1967.

I.G.R.A.N.T.E. - I.P.A.C.T.E.

Nous publions, ci-joint, les informations transmises par notre camarade Trunkenboltz, responsable C.G.T. à l'I.N.R.A., président du Conseil d'administration de l'I.G.R.A.N.T.E., sur la réunion du 21 juin 1967 du Conseil d'administration de l'I.G.R.A.N.T.E. et I.P.A.C.T.E. :

Pour ces deux régimes, la valeur du point de retraite a été portée à 0,32 (32 AF) à compter du 1^{er} juillet 1967.

Le salaire de référence pour l'année 1966 est fixé à 1,89, c'est-à-dire qu'il faut 1,89 (189 AF) de cotisations pour obtenir un point.

Rappelons que le montant des cotisations est égal pour :

1) Les agents cotisant seulement à l'I.G.R.A.N.T.E. à 2,50 % du traitement (y compris l'indemnité de résidence);

2) Les agents cotisant à l'I.P.A.C.T.E. :

— 2,50 % du traitement (y compris l'indemnité de résidence) pour la tranche de salaire inférieure au plafond Sécurité Sociale,

— 9 % pour la tranche supérieure à ce plafond.

Un agent rémunéré sur la base de l'indice nouveau 228 (250 net) comptera à l'I.G.R.A.N.T.E., au titre de 1966 : 165 points comme en 1965.

Un agent rémunéré sur la base de l'indice nouveau 281 (300 net) comptera :

— 171 points au titre de l'I.G.R.A.N.T.E. (jusqu'au plafond S.S.),

— 126 points au titre de l'I.P.A.C.T.E. (au-dessus du plafond S.S.).

A l'indice nouveau 392 (400 net), il comptera :

— 171 points I.G.R.A.N.T.E.,

— 405 points I.P.A.C.T.E.

INFORMATIONS DIVERSES

A la suite des différentes démarches entreprises et au courrier adressé par les présidents de chacun des conseils d'administration, certaines améliorations seraient apportées à ces régimes de retraite en fin d'année. Ces améliorations porteraient sur : les taux de cotisation, le fonds social, la coordination avec le régime des fonctionnaires notamment.

Compte tenu des difficultés de recensement de l'ensemble des agents affiliés à l'I.G.R.A.N.T.E., à la suite des mesures d'extension prises les années dernières, le renouvellement des conseils d'administration qui, normalement, aurait dû avoir lieu en fin d'année, sera reporté à 1970.

La fin de l'année arrive très vite... N'oubliez pas :

- De relever et de fournir à votre responsable de section (ou pour les isolés directement au Syndicat) le double de votre feuille de notation (sur les feuilles qui vous sont expédiées à cet effet);
- De réclamer cette feuille éventuellement à votre responsable de section;
- Pour les nouveaux adhérents : de remplir correctement le dossier de renseignements généraux;
- De préparer et fournir vos dossiers (double de rapport, rapport complémentaire ou observations de l'agent) à l'occasion des changements de catégories.

Lorsque vous écrirez au Syndicat, n'oubliez pas :

- De mentionner votre adresse,
- L'adresse de votre laboratoire,
- Le nom du directeur,
- Votre catégorie, votre échelon, votre numéro matricule,
- Prévenez de tout changement d'adresse.

Tableau des salaires au 1^{er} septembre 1967

Édité par le Syndicat C.G.T. des personnels techniques et administratifs du C.N.R.S.

Dans ce tableau vous trouverez, pour toutes les catégories et tous les échelons de contractuels, les salaires tels qu'ils seront à partir du 1^{er} septembre 1967.

Ces chiffres représentent les salaires bruts mensuels (S. Br.) de la région parisienne : traitement principal (T. P.) sur la base annuelle de 4.848,00 F à l'indice 100, plus indemnité de résidence (I. R.) de Paris (20 % du traitement principal).

POUR LA PROVINCE, les salaires bruts mensuels peuvent être obtenus (à quelques anciens francs près) en multipliant les salaires de la région parisienne par le rapport 100 taux I.R. zone considérée

ce qui revient à appliquer les coefficients suivants :
100 taux I.R. région parisienne

Zones	2°	3°	4°	5°	6°
Coefficient à appliquer	0,9627	0,9502	0,9397	0,9293	0,9189

(Pour le mode de calcul des traitements, voir page de documentation n° 61 de janvier 1964.)

POUR AVOIR LES SALAIRES NETS, il convient de déduire la Sécurité Sociale, l'I.P.A.C.T.E. et le capital-décès, l'I.G.R.A.N.T.E., la M.G.E.N. (voir le calcul au bas de la page) et d'y ajouter les allocations familiales et le supplément familial de traitement s'il y a lieu, ainsi que, pour la région parisienne, les 20 F d'indemnité de transport.

Les indices sont les « indices nouveaux » figurant sur les feuilles de paye.

Catégories	1 ^{er} échelon	2 ^e échelon	3 ^e échelon	4 ^e échelon	5 ^e échelon	6 ^e échelon	7 ^e échelon	8 ^e échelon	9 ^e échelon	10 ^e échelon	11 ^e échelon	12 ^e échelon
	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire
1 A	521- 2.525,79	597- 2.894,29	673- 3.262,69	722- 3.500,29	760- 3.684,49	—	—	—	—	—	—	—
2 A	338- 1.638,60	365- 1.769,49	392- 1.900,39	418- 2.026,50	445- 2.157,39	483- 2.341,59	521- 2.525,79	558- 2.705,19	597- 2.894,29	—	—	—
3 A	308- 1.493,19	331- 1.604,70	354- 1.716,19	376- 1.822,80	395- 1.914,99	418- 2.026,50	441- 2.137,99	467- 2.263,99	497- 2.409,49	528- 2.559,69	558- 2.705,19	—
1 B	281- 1.362,30	304- 1.473,79	327- 1.585,29	345- 1.672,59	369- 1.788,90	392- 1.900,39	415- 2.011,89	433- 2.099,19	460- 2.230,09	490- 2.375,49	513- 2.487,00	536- 2.598,49
1 B Bis	281- 1.362,30	304- 1.473,79	327- 1.585,29	345- 1.672,59	369- 1.788,90	392- 1.900,39	415- 2.011,89	433- 2.099,19	460- 2.230,09	—	—	—
2 B	217- 1.051,99	232- 1.124,70	251- 1.216,80	266- 1.289,59	281- 1.362,30	297- 1.439,89	315- 1.527,09	331- 1.604,70	345- 1.672,59	369- 1.788,90	392- 1.900,39	415- 2.011,89
3 B	190- 921,09	199- 964,80	215- 1.042,29	225- 1.090,80	241- 1.168,39	254- 1.231,39	270- 1.308,99	289- 1.401,09	304- 1.473,79	319- 1.546,50	338- 1.638,60	345- 1.672,59
4 B	179- 867,79	190- 921,09	196- 950,19	207- 1.003,50	217- 1.051,99	228- 1.105,29	240- 1.163,49	251- 1.216,80	258- 1.250,79	270- 1.308,99	277- 1.342,89	—
5 B	169- 819,30	179- 867,79	190- 921,09	196- 950,19	207- 1.003,50	217- 1.051,99	228- 1.105,29	240- 1.163,49	243- 1.178,10	251- 1.216,80	—	—
6 B	151- 732,00	156- 756,30	168- 814,50	173- 838,69	177- 858,09	182- 882,30	188- 911,40	192- 930,79	197- 955,09	203- 984,09	—	—
7 B	143- 693,30	146- 707,79	151- 732,00	156- 756,30	163- 790,20	167- 809,59	171- 828,99	175- 848,40	186- 901,69	—	—	—
8 B	131- 635,10	134- 649,59	138- 669,00	141- 683,59	143- 693,30	146- 707,49	149- 722,40	151- 732,00	158- 765,99	—	—	—
9 B	119- 576,90	127- 615,69	130- 630,19	133- 644,79	136- 659,29	141- 683,59	143- 693,30	146- 707,79	149- 722,40	—	—	—
1 D	254- 1.231,39	281- 1.362,30	304- 1.473,79	327- 1.585,29	345- 1.672,59	369- 1.788,90	392- 1.900,39	415- 2.011,89	433- 2.099,19	460- 2.230,09	490- 2.375,49	536- 2.598,49
2 D	214- 1.037,49	232- 1.124,70	254- 1.231,39	277- 1.342,89	300- 1.454,40	323- 1.565,89	345- 1.672,59	369- 1.788,90	392- 1.900,39	415- 2.011,89	—	—
3 D	190- 921,09	196- 950,19	207- 1.003,50	217- 1.051,99	228- 1.105,29	243- 1.178,10	258- 1.250,79	277- 1.342,89	293- 1.420,50	308- 1.493,19	327- 1.585,29	345- 1.672,59
4 D	158- 765,99	164- 795,09	171- 828,99	175- 848,40	179- 867,79	186- 901,69	190- 921,09	194- 940,50	200- 969,60	208- 1.008,39	216- 1.047,19	221- 1.071,39
5 D	151- 732,00	156- 756,30	163- 790,20	168- 814,50	172- 833,89	176- 853,20	181- 877,50	190- 921,09	193- 935,70	196- 950,19	—	—
6 D	138- 669,00	143- 693,30	146- 707,79	149- 722,40	151- 732,00	154- 746,59	158- 765,99	162- 785,40	165- 799,89	169- 819,30	—	—

Calcul des déductions pour cotisations diverses

- SECURITE SOCIALE : 6,5 % jusqu'au plafond (1.140,00 F) ; au-dessus de 1.140,00 F : 1 % (S. Br. + Pr. ou H.S. + S.F.) à compter du 1^{er} octobre 1967.
- I.P.A.C.T.E. : 2,50 % de (S.Br. + Pr. ou H.S. — A).
- CAPITAL-DECES : 0,15 % de (S.Br. + Pr. ou H.S. — A).
- I.G.R.A.N.T.E. : Pour les affiliés à l'I.P.A.C.T.E. : 1 % de A.
Pour les non-affiliés à l'I.P.A.C.T.E. : 1 % de (S.Br. + Pr. ou H.S.).

■ M.G.E.N. (facultatif) : 1,5 % de T.P. depuis le 1^{er} octobre 1962.

A = Plafond mensuel de traitements soumis à cotisation de Sécurité Sociale (1.140 F en 1967).

S.Br. = Salaire brut (figurant au tableau ci-dessus pour la région parisienne).

Pr. ou H.S. = Prime ou heures supplémentaires.

S.F. = Supplément familial de traitement.

T.P. = Traitement principal.